

Conseil national de l'air

7 OCTOBRE 2025

Procès-verbal

Étaient présents :

Jean-Luc FUGIT, Président du Conseil National de l'Air
Alain CHABROLLE, Vice-Président du Conseil national de l'air
Isabelle MOMAS, Vice-Président du Conseil national de l'air
David OUZILLOU, collaborateur de Jean-Luc FUGIT

Collège des représentants de l'État et ses organismes publics associés

Nadine DUESO, Cheffe du service qualité de l'air (ADEME)
Marc DURIF, directeur exécutif du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA)
Matthieu PAPOUIN, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) (par visioconférence)
Uriel KAUFMAN, chef de la mission de la synthèse et de l'analyse stratégiques (DGITM)
Noémie DURON, cheffe de mission (DGAMPA)
Pascal BARTHE, chef du bureau de la qualité de l'air (DGEC)

Collège des représentants des collectivités territoriales

Denis MERVILLE, Maire de Sainneville (Association des maires de France)
Anita DI MURRO, Maire de Pusignan (Association des maires de France)
Olivier BLOND, Conseiller régional de la région Ile-de-France (Régions de France) (par visioconférence)
Françoise SCHAETZEL, Conseillère municipale de la ville de Strasbourg et conseillère de l'Eurométropole de Strasbourg (France URBAINE)

Collège des représentants des professionnels

Nicolas LE BIGOT, directeur affaires techniques environnementales et réglementaires pour la plateforme automobile (MEDEF/AFEP)
Patrick CLERET, directeur technique pour France Chimie, membre titulaire (MEDEF/AFEP)
Cédric TRANQUARD, Membre de la FNSEA
Flora GUY, Membre de la FNSEA
Edwige KERBORIOU, référente qualité de l'air (APCA)

Collège des représentants d'organisations syndicales représentatives

Ludovic LANZI, Secrétaire général du syndicat national des salariés de la qualité de l'air (SNSQA-FO)

Pascal DAUDON, Membre de la CFDT chimie énergie (CFDT)

Madeleine GILBERT, Membre (CFE-CGC)

Collège des représentants des associations, fondations et autres organismes

Anne LASSMAN-TRAPPIER, référente qualité de l'air (France Nature Environnement)

Régine LANGE, référente en risques industriels, climat et air (France nature environnement)

Salina GASMI-LATRECHE, membre du Conseil d'administration de la FFAAIR

François VETTER, Membre du CNAFAL

Stéphane KERCKHOVE, Directeur général agir pour l'environnement

Collège des personnalités qualifiées

Marion KEIRSBULCK, Cheffe de l'unité d'évaluation des risques liées à l'air de la Direction de l'évaluation des risques (ANSES)

Jacques PATRIS, Président ATMO Hauts de France (ATMO France)

Gaëlle LAHOREAU, Membre du bureau d'Atmo France et présidente de Lig'Air. (ATMO France)

Denis CHARPIN, Président de l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique.

Guillaume BOULANGER, Responsable de l'unité qualité des milieux de vie et du travail et santé des populations (Santé publique France)

Autres participants :

Diane SIMIU (MTE/DGEC)

Coralie RUFFENACH (DGEC)

Julia PEREIRA DA PONTE (DGEC)

Clotilde PIONNEAU (DGEC)

Charles KIMMERLIN (DGEC)

Fabien CAYLA (DGEC)

Nicolas MALECKI (DREAL PACA)

Yasmina BAABA (DGITM)

Élise DASSONVILLE (DGCL)

Colin GRIL (MAASA)

Bertrand PENSEC (DGS)

Valérian GRATPAIN (DGPR)

Fanchon BARBAT-LEHMANN (Alliance des collectivités)

Noëllie COFFIN (Alliance des collectivités)

Noémie BOLLLECKER (APCA)

Nicole DAMON (CNAFAL)

Virginie DESVIGNES (CSTB/OQEI))

Thomas KERTING (FIMEA)

Anne LABORIE (ATMO FRANCE)

Charlotte LEPITRE (ATMO FRANCE)

Christine SEGUINAU (GART)

Sophie TAUBER

Étienne de VANSAY (FIMEA)

Didier SPINDLER(CNOM)

Francis DAYDOU (Région de France)

Patrick CLERET (MEDEF/AFEP)

ORDRE DU JOUR

I.	Actualités	4
II.	Zones administratives de surveillance : compléments d'information suite au projet d'arrêté présenté lors du CNA du 28 mai 2025	6
III.	Transposition de la directive qualité de l'air ambiant	7
IV.	Présentation de l'étude relative à l'estimation de la morbidité attribuable à l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant, Santé publique France	8

La séance est ouverte à 14 heures 00, sous la présidence de Jean-Luc FUGIT.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) adresse ses remerciements à Airparif qui accueille le Conseil national de l'air (CNA) dans ses locaux.

Il rappelle que, tenant compte du contexte actuel à l'Assemblée nationale, la poursuite des travaux du Conseil en cas de dissolution pourrait être perturbée et qu'il serait contraint de se retirer de la présidence.

Il souligne également que la Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA) se tiendra le 14 octobre et que ce temps fort de communication en matière de qualité de l'air est essentiel, en invitant les membres à contribuer à cette journée par les vecteurs de communication à leur disposition.

Karine LEGER (Airparif) souhaite la bienvenue aux membres du Conseil dans les locaux d'Airparif.

I. Actualités

1. Journée nationale de la qualité de l'air

Les membres du Conseil sont invités par le Président à faire part des projets qu'ils organisent dans le cadre la journée nationale de la qualité de l'air :

Denis CHARPIN (APPA) indique qu'un événement sera organisé à Lille notamment pour expliciter le rôle de l'APPA dans la prévention de la pollution atmosphérique pour l'air extérieur et intérieur.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) confirme qu'il est essentiel d'insister sur l'importance de la qualité de l'air intérieur.

Matthieu PAPOUIN (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) indique qu'un événement sera organisé sur le campus Agronova. Ce dernier sera consacré aux problématiques de l'agriculture et de la qualité de l'air.

Noëllie COFFIN (Alliance pour la qualité de l'air) indique avoir préparé un kit pour sensibiliser les candidats aux élections municipales.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) salue cette initiative et lui demande de communiquer le document aux membres du CNA.

Madeleine GILBERT (CFE-CGC) organise un colloque le 14 octobre, « Agir pour le climat et renforcer le lien social », axé sur la mobilité.

Anne LABORIE (ATMO France) indique que les AASQA organisent des événements sur chacun des territoires au sein desquels elles sont compétentes. Des actions communes auront également lieu via les réseaux sociaux. Une communication de sensibilisation auprès des candidats aux élections municipales est également prévue. En outre, elle s'enquiert d'un éventuel impact de la dissolution de l'Assemblée nationale sur les élections.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) répond qu'un report des élections municipales n'interviendrait qu'en cas de nouvelles élections législatives.

Thomas KERTING (FIMEA) indique qu'un événement sera organisé à Polytech sur plusieurs jours avec un temps dédié à l'économie et l'innovation ainsi qu'un temps dédié au suivi technique de la qualité de l'air.

La DGEC (BQA) précise qu'un événement, organisé par le ministère en charge de la transition écologique et le président du CNA se tiendra le 13 octobre 2025 au Palais Bourbon. Un second événement organisé par le ministère et le Citepa se tiendra le 14 octobre dans l'arche de la Défense. Il est axé sur les défis pour les industriels en matière de qualité de l'air ainsi que sur le partage d'innovations.

Pascal BARTHE (DGEC/BQA) indique également que le bilan sur la qualité de l'air pour l'année 2024 sera publié le jour de la JNQA.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) souligne qu'un atelier dédié à la qualité de l'environnement intérieur sera organisé par l'Observatoire de la qualité de l'environnement intérieur.

2. Travaux de révision du PREPA : point d'avancement

La DGEC (BQA) rappelle que le PREPA est le programme d'actions pour la diminution des émissions de polluants atmosphériques.

Les enjeux sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions, un enjeu sanitaire et réglementaire majeur ;
- Agir sur tous les secteurs d'activités compte tenu de la diversité et de la variabilité des contributions sectorielles ;
- Anticiper 2030 et au-delà (révision de Directive qualité de l'air adoptée, Protocole de Göteborg en cours de révision)
- Continuer de s'assurer de la cohérence des politiques air climat énergie ;
- Intégrer et faciliter les actions locales ;
- Suivre et évaluer les politiques et mesures mises en place.

La révision du PREPA pour la période 2026-2029 a été officiellement lancée le 26 mars 2025. Il est prévu d'arriver à une première version du plan révisé en fin d'année, pour une adoption début 2026.

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place, dont un groupe avec les services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DRIEAT, DEAL), un groupe dédié à l'agriculture et un comité de suivi du plan chauffage au bois. Par ailleurs, un groupe de travail axé sur la recherche est prévu à l'automne 2025.

Les contributions pour cette révision peuvent être adressées par les membres du Conseil au bureau de la qualité de l'air d'ici la fin du mois d'octobre 2025.

3. Suites du Roquelaure de la qualité de l'air

Pascal BARTHE (DGEC/BQA) indique que trois ministres se sont réunis lors du Roquelaure de la qualité de l'air qui s'est tenu le 12 mai dernier. Les suites principales sont :

- Une instruction aux préfets sur le chauffage au bois ;
- Une mission sur les bonnes pratiques locales en matière de qualité de l'air ;
- Une nouvelle évaluation de l'impact économique de la pollution de l'air par l'Ademe.

Par ailleurs, un groupe de travail a été organisé le 9 septembre en ce qui concerne le modèle économique des AASQA dans la continuité de l'avis émis par le Conseil à ce sujet.

Anne LABORIE (Atmo France) indique que le groupe de travail fut constructif et rappelle l'importance de préserver un modèle économique diversifié pour les AASQA.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) déplore le manque de financements publics vis-à-vis des AASQA.

Olivier BLOND (Régions de France) souligne que, face au déficit des dépenses publiques, une part considérable de ce dernier impact les budgets des collectivités qui ne peuvent être en déficit et doivent donc obligatoirement trouver des sources d'économie.

Françoise SCHAETZEL (France urbaine) confirme le besoin de cohérence renforcé entre l'Etat et les collectivités en matière de politiques publiques portant sur l'amélioration de la qualité de l'air, notamment en ce qui concerne le développement des modes de transport collectifs. Elle regrette à ce titre l'absence d'un représentant du ministère en charge des transports lors du Roquelaure le 12 mai dernier.

En ce qui concerne la mission relative aux bonnes pratiques confiée au maire de Chamonix, elle souhaite savoir si ce dernier a été informé de la publication d'un certain nombre de livrets détaillant les bonnes pratiques de différentes collectivités sur plusieurs secteurs : mobilité, école, énergie, etc.

Par ailleurs, elle souhaite savoir s'il existe une cohérence méthodologique concernant les études sur les impacts économiques liés à la pollution atmosphérique dans la perspective de celle qui sera effectuée par l'Ademe.

Denis MERVILLE (AMF) indique avoir suivi le Roquelaure sur la qualité de l'air et salue cette initiative. Il regrette cependant que les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique n'aient pas été plus présents dans le cadre des échanges pour sensibiliser davantage les collectivités participantes.

Il souligne également que les contraintes financières sont significatives pour les collectivités locales depuis plusieurs années. Les départements sont davantage atteints que les communes.

Enfin, dans le cadre du groupe de travail évoqué par la DGEC, des pistes de réflexion pour pérenniser le modèle économique des AASQA ont été identifiées; certaines d'entre elles sont intéressantes et doivent être approfondies.

Nadine DUESO (Ademe) précise que l'étude socio-économique sur l'impact de la pollution de l'air demandée à l'issue du Roquelaure sera une synthèse des travaux existants, dans l'optique d'éclairer les décideurs. Ce travail de synthèse sera réalisé avec un comité de pilotage.

Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA) souligne l'importance de l'enrichissement des compétences en matière de santé. Un vrai travail de sensibilisation doit être réalisé.

La DGEC (BQA) signale qu'Airparif a récemment évalué l'impact économique de la pollution de l'air en Ile-de-France et qu'une présentation à ce sujet sera programmée lors de la prochaine séance plénière du CNA le 9 décembre.

II. Zones administratives de surveillance : compléments d'information suite au projet d'arrêté présenté lors du CNA du 28 mai 2025

La DGEC (BQA) rappelle que le territoire français est actuellement divisé en 71 zones de surveillance. Le zonage permet d'optimiser cette surveillance. Il a été révisé, pour une application au 1^{er} janvier 2027. Différents documents seront mis à disposition pour une meilleure compréhension du nouveau zonage. Les motivations de l'évolution du zonage sont également mises à disposition des membres du Conseil.

Certaines zones sont supprimées, telles que la vallée du Rhône, la vallée de la Tarantaise, ou la zone de Blois, tandis que d'autres sont créées, telles que celles de Maçon, Saint-Malo ou encore Chartres-Dreux. Enfin, le périmètre de certaines ZAR (Zones à risques hors agglomération) est ajusté : Clermont-Ferrand, Saint-Etienne.

Dans les Hauts-de-France, des risques de dépassement pour les particules PM_{2,5} ont été identifiés autour de Biache St Vaast, Bapaume, Roye et St Quentin. Pour les prendre en compte, la ZAR a été agrandie.

En Corse, des ajustements ont également été réalisés pour tenir compte d'un risque de dépassement dans le Sud et pour assurer une cohérence avec l'évolution démographique, le tissu urbain et les activités.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) souhaite savoir si la montée en charge en terme d'investissement est à la hauteur des enjeux ou si le matériel manque pour effectuer le suivi de la qualité de l'air dans de bonnes conditions.

Anne LABORIE (Atmo France) répond que le ministère en charge de la transition écologique (DGEC) a anticipé et étalé sur trois ans les investissements nécessaires.

Fabien CAYLA (DGEC/BQA) confirme que les besoins les plus importants ont été couverts grâce aux deux premières vagues de financements.

III. Transposition de la directive qualité de l'air ambiant

La DGEC (BQA) annonce que les modifications de la partie législative du droit national, notamment à propos des sujets rappelés ci-dessous (et exposés lors des précédentes séances du Conseil le 28 mai et 24 juin), nécessitent un projet de loi à définir :

- Objectif général et réexamen régulier ;
- Plans qualité de l'air : introduction dans la partie législative des différents types de plans à décliner dans la partie réglementaire ;
- Report d'échéance.

Les modifications d'ordre réglementaire sont également à traiter et un groupe rattaché au Conseil y travaille actuellement. La première séance réalisée le 9 septembre portait sur les thématiques suivantes :

- un rappel des normes de qualité de l'air et leur évolution (annexe I de la directive 2024/2881) ;
- un échange portant sur les responsabilités de chaque acteur au regard des obligations fixées (article 5 de la directive 2024/2881) ;
- des premiers échanges sur certaines définitions transversales (article 4 de la directive 2024/2881).

Chaque séance du groupe fera l'objet d'un relevé de décision transmis aux participants dans l'optique de construire de manière progressive et concernée l'avis final qui sera présenté au Conseil.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) salue la qualité des premiers travaux réalisés par le groupe.

Thomas KERTING (FIMEA) souhaite savoir si ce groupe traite également de la directive portant sur l'air intérieur.

La DGEC (BQA) répond par la négative, en rappelant que les travaux de transposition de la directive 2024/2881 portent uniquement sur l'air extérieur et que la DGPR est en charge des questions d'air intérieur.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) et Jacques PATRIS (Atmo France) auraient souhaité un rapprochement sur ce type de sujets entre la DGEC et la DGPR.

François VETTER (CNAFAL) souligne que les termes employés au sein de la directive relative à la qualité de l'air ambiant sont très techniques et qu'il conviendrait de les vulgariser.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) répond qu'il est nécessaire de conserver un certain nombre de termes imposés à l'échelle européenne. Cependant, certains d'entre eux peuvent être explicités dans le cadre des communications, tout en veillant à ne pas en dénaturer le sens.

IV. Présentation de l'étude relative à l'estimation de la morbidité attribuable à l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant, Santé publique France

Guillaume BOULANGER (Santé publique France) rappelle que la pollution de l'air ambiant est à l'origine ou aggrave des maladies respiratoires, cardiovasculaires, neurologiques, endocriniennes. L'exposition pendant la grossesse peut conduire, entre autres, à des faibles poids à la naissance. Dans les cas les plus graves, la pollution de l'air peut réduire l'espérance de vie et conduire au décès.

L'évaluation quantitative des impacts sur la santé (EQIS) est une méthode développée par l'OMS, formalisée et reconnue pour mettre en lumière l'influence d'un déterminant sur la santé et inciter à l'action sur ce déterminant. Elle est largement utilisée en France depuis 1999 par Santé publique France, les Agences régionales de santé ou encore les Observatoires régionaux de santé.

Il s'agissait d'évaluer le poids sur la santé de l'exposition à long terme aux PM_{2,5} et au NO₂ en France hexagonale en s'intéressant à la survenue de maladies respiratoires, cardiovasculaires et métaboliques, d'estimer les bénéfices pour la santé d'une amélioration de la qualité de l'air et d'évaluer les impacts économiques associés. L'évaluation s'appuie sur des connaissances épidémiologiques et des données scientifiques. Des scénarios sont établis.

La période d'étude prend en compte les données entre 2016 et 2019. Huit maladies ont été analysées :

- cancer du poumon ;
- BPCO ;
- hypertension aiguë ;
- infarctus du myocarde ;
- AVC ;
- diabète de type 2 ;
- asthme ;
- ALRI.

La réalisation de scénarii permet de constater que la réduction de la pollution de l'air permet un bénéfice pour la santé, notamment pour la santé des enfants. Pour chaque maladie, trois composantes sont estimées :

- la composante sanitaire (CS) comprend les ressources médicales et non médicales consommées, et est principalement supportée par le système de soins ;

- la composante pertes de production (PP) comprend les ressources perdues par le patient ou ses proches du fait de la maladie et est supportée par l'employeur, l'assurance maladie et le patient ;
- la composante immatérielle ou intangible (CI) mesure les pertes de bien-être et est supportée par le patient.

L'exposition à long terme à la pollution atmosphérique constitue un fardeau considérable pour la santé et l'économie. En conséquence, il convient de poursuivre la réduction des concentrations en PM_{2,5} et NO₂ à des niveaux équivalents aux valeurs cibles intermédiaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), même s'il ne s'agit que d'une étape vers le respect des valeurs guides de l'OMS.

Si la qualité de l'air s'améliore globalement chaque année, la poursuite des politiques d'amélioration de la qualité de l'air reste un véritable enjeu de santé publique en France. Les interventions visant à réduire cette pollution doivent concerner toutes les sources d'émissions et tout le territoire, notamment les zones urbaines denses.

Santé publique France a communiqué largement auprès des médias concernant les résultats de l'étude, en insistant sur les collectivités. De nombreuses présentations sont portées devant les instances au niveau national et local.

François VETTER (CNAFAL), avec l'appui de Jean-Luc Fugit (Président du CNA), indique que les membres du Conseil sont convaincus de la nécessité de protéger la santé publique, mais que cela peut ne pas être le cas d'autres acteurs, qui priorisent une logique économique. Il convient de montrer que la non-protection de la santé a un coût, afin de remporter une adhésion plus globale.

Denis CHARPIN (APPA) souligne que l'approche met en avant une écologie positive et non punitive. L'asthme infantile disparaît à la puberté pour un tiers des patients. Il souhaite savoir comment ce phénomène est pris en compte dans le cadre de l'étude.

Jacques PATRIS (ATMO France) indique qu'il est important d'évoquer la systématisation des maladies chroniques dues à l'ozone. Ce polluant impacte le système immunitaire et peut agir in utero; il provoque un certain nombre de pathologies qui se développent à la naissance ou plus tard. Les conséquences sanitaires sont graves. Ainsi, les autismes sont de plus en plus nombreux et de plus en plus difficiles à classer.

Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA) remercie Santé Publique France pour cette étude très riche. Les moyens mis au service de l'action sont insuffisants. Les agriculteurs ont conscience de l'impact de l'ozone sur les cultures de céréales. Il souligne qu'il est nécessaire d'adopter une approche de santé globale, en agissant sur toutes les sources. L'aspect co-bénéfices a bien été démontré.

Bertrand PENSEC (DGS) fait état d'un recensement des pathologies avec une mise en place des registres des cancers du poumon à l'échelle nationale. Cette démarche devrait permettre d'avancer sur l'identification des causes liées à ces pathologies. Il souhaite par ailleurs savoir s'il est prévu d'intégrer la pathologie du petit poids à la naissance dans les études à l'avenir.

Guillaume BOULANGER (Santé publique France) fait état d'une réflexion historique sur l'évolution des études pour mettre en valeur les bénéfices des actions qui sont mises en place. Un travail est réalisé avec un économiste afin de mettre en lumière les bénéfices économiques.

L'asthme infantile constitue un vecteur pour sensibiliser le grand public. Le coût qui est mentionné est un coût annuel, qui ne tient pas compte de l'arrêt de la pathologie plusieurs années après.

Une actualisation de l'étude qui a été menée sur 2016-2019 est prévue sur 2023 et 2024 pour la morbidité et la mortalité. L'étude tiendra compte de l'ozone, car des données exposition-risque robustes sont à disposition.

Les études effectuées par Santé publique France démontrent un impact de la pollution de l'air sur des issues de grossesse, mais à date du présent Conseil, les informations exposition-risque ne sont pas suffisantes pour quantifier cet impact.

De même, les données ne sont pas suffisamment robustes pour quantifier les impacts sur le spectre autistique et la maladie de Parkinson. Enfin, des études montrent que la température et le volume sonore potentialisent la pollution de l'air. Cependant, les données ne sont pas suffisantes pour quantifier cet impact.

Olivier BLOND (Régions de France) indique que les synergies air-bruit sont étudiées par Bruitparif et Airparif. Il s'enquiert par ailleurs de la signification accordée aux niveaux de polluants atmosphériques d'origine anthropique.

Guillaume BOULANGER (Santé Publique France) indique que les niveaux de pollution atmosphériques d'origine anthropique correspondent à des valeurs scientifiques.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) indique qu'il serait pertinent de rapprocher les travaux du Conseil avec ceux du Conseil national du bruit, car les synergies sont de plus en plus nombreuses.

Isabelle MOMAS (Vice-présidente du CNA) confirme les interactions entre bruit et pollution chimique. Les niveaux de pollution ont diminué durant la crise sanitaire. Elle souhaite savoir si des études de corrélation ont été réalisées ou sont envisagées.

Guillaume BOULANGER (Santé publique France) n'a pas connaissance d'étude sur ce sujet. Il est possible d'expliquer que les changements à la hausse ou à la baisse des impacts sont liés à l'évolution de la relation exposition-risque.

Nadine DUESO (Ademe) souligne l'importance de rappeler le volet mortalité et de ne pas confondre avec le volet morbidité. :

Avant de clôturer la séance :

La DGEC (BQA) indique que le renouvellement du mandat des membres du Conseil devra intervenir d'ici fin avril 2026. Chaque entité devra communiquer au bureau de qualité de l'air le nom, prénom et fonction de chacun de ses représentants (titulaire et suppléant). Les personnalités qualifiées n'ont pas l'obligation de désigner un suppléant. Elle rappelle enfin que la parité s'applique au sein des groupes de titulaires et de suppléants, ainsi que sur l'instance globale.

Alain CHABROLLE (Vice-président du CNA) rappelle l'importance de se mobiliser au niveau national le 11 octobre dans le cadre du mouvement associatif qui regroupe toutes les associations des champs culturel, sportif et environnemental. Par ailleurs, il serait pertinent d'inviter le Centre national de recherche scientifique de Clermont-Ferrand dans le cadre du groupe de travail dédié à la transposition lors des discussions qui porteront sur les pollutions transfrontalières.

Salima GASMI-LATRECHE (FFAIR) indique que des événements sont organisés par toutes les associations à l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air et demande des supports.

Jean-Luc FUGIT (Président du CNA) indique que des documents de communication sont téléchargeables depuis le site internet du ministère en charge de la transition écologique.

La séance est levée à 16 heures 25.